

A d n Paris

109 rue de Courcelles 75017 PARIS
4 rue du Bulloz ANNECY-LE-VIEUX 74940 ANNECY



Commissaire aux comptes

ABL Diagnostics

SOCIÉTÉ ANONYME À CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU CAPITAL DE 1 611 466 €EUROS

72 C ROUTE DE THIONVILLE

57140 WOIPPY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION
D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS**

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2025 – RÉOLUTION 13)

ABL Diagnostics

SOCIÉTÉ ANONYME À CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU CAPITAL DE 1 611 466 €EUROS

72 C ROUTE DE THIONVILLE

57140 WOIPPY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION
D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS**

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2025 – RÉSOLUTION 13)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 et R.225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et/ou des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des Options ainsi consenties ne pourra représenter plus de 5% du capital social.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Paris, le 4 juin 2025

Pour **Adn Paris**,
Société de commissaires aux comptes :



Philippe SIXDENIER,
Commissaire aux comptes.